

Audab : programme de travail 2006

Rapporteur : M. Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

AVIS	
Commission n°5	Validation du Vice-Président
Séance du 21/02/06	Favorable
Bureau	
Séance du 13/04/06	Favorable
Le 14/04/06	

Inscription budgétaire	
BP 2006	Solde avant opération : 400 000 €
Imputation : 011.824	Montant de l'opération : 400 000 €
	Solde après cette opération : 0 €

I. Convention triennale Audab-CAGB 2005-2007

Le 21 mars 2005, le conseil d'administration de l'Audab a fixé les orientations du programme partenarial d'activités pour 3 ans (2005-2007). Ces orientations sont les suivantes :

- être un espace de rencontre, de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain de l'agglomération de Besançon,
- proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective à l'ensemble de ses membres,
- mener des réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement,
- mettre en oeuvre les mesures propres à assurer l'information de la population (publications, réunions d'information, expositions, colloques...).

La convention triennale 2005-2007 a pour objet de rappeler ces orientations et de préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier de la CAGB, membre de l'association.

II. Sollicitation de la CAGB au programme de travail 2006

En déclinaison des orientations triennales évoquées ci-dessus, un programme de travail partenarial est établi annuellement et validé par le Conseil d'administration et l'assemblée générale de l'agence.

Afin de tenir compte des capacités d'intervention de l'agence, il est proposé pour 2006 de missionner l'audab sur les attentes essentielles de l'agglomération afin d'éviter toute dispersion, et de limiter les interventions nouvelles.

La sollicitation repose ainsi principalement sur :

- une mobilisation générale en matière de prospective et projet de territoire, afin d'alimenter les différentes réflexions en cours et à venir (SRADT, futures contractualisations...),
- la poursuite et le renforcement des travaux concernant l'accueil du TGV,
- une forte mobilisation sur les problématiques transports, avec l'accélération des études du PDU ainsi que la contribution aux études ponctuelles importantes (enquête ménage, TCSP...),
- une forte mobilisation sur le SCoT, selon le calendrier de travail établi prévoyant un arrêt du projet fin 2006,
- une forte mobilisation concernant l'habitat dans le cadre de la mise en oeuvre du PLH, avec la nécessité de développements nouveaux notamment en matière de suivi.

La redéfinition des interventions de l'audab et des services de la CAGB sur certains dossiers est également engagée, afin d'assurer une meilleure complémentarité et efficacité : suivi des contractualisations, assistance aux communes, contribution au fonds centres de villages.

Ces propositions ont été coordonnées avec celles des autres membres de l'agence et inscrites dans le programme de travail joint. Ce document, validé par le Conseil d'administration du 6 mars 2006, sera présenté lors de la prochaine Assemblée générale.

La contribution 2006 de la CAGB à l'audab s'élève à 400 000 €, conformément aux objectifs affichés dans le PPIF.

MM. FOUSSERET, CHEVAILLER, DILLSCHNEIDER, FELT, STEPOURJINE, TAILLARD ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **autorise Monsieur le Président à signer la convention triennale 2005-2007 entre la CAGB et l'audab,**
- **se prononce favorablement sur la proposition de programme de travail 2006 de l'agence.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0